



LES ALIÉNÉS

DEVANT L'OPINION ET DEVANT LA LOI

Aperçu philosophique et critique sur le nouveau

Projet de Loi H

LA généreuse initiative de Pinel et des continuateurs de son oeuvre, relativement à l'amélioration du sort des aliénés, ne produisit pas des résultats immédiats. Pendant longtemps encore, on continua à traiter les fous comme des êtres nuisibles, contre lesquels la société n'avait que des mesures de défense à prendre. Mais l'impulsion était donnée ; on s'aperçut bientôt qu'ils étaient des malades autant et plus même que les autres, dignes d'intérêt et de sollicitude. Cette transformation de l'opinion, comme tous les progrès réels, se fit lentement : elle eut à vaincre une résistance entretenue par les anciens préjugés et c'est à la longue que le traitement des aliénés revêtit le caractère d'humanité due à leur situation.

Peu à peu, les lieux de détention furent remplacés par un service hospitalier, rudimentaire d'abord, mais préluant à l'organisation moderne. Cette évolution s'exécutait, toutefois, sans unité et sans direction : en dépit d'ordonnances et de décrets provoqués par des faits et des circonstances

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de mars et d'avril 1887.